



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

publications

Question écrite n° 88953

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'outre-mer de lui donner des indications sur les moyens mis en oeuvre pour communiquer auprès du public sur son action et celle de son ministère. Il souhaite connaître le nombre de revues et de supports imprimés de communication produits par ses services en 2004 et 2005, ainsi que les coûts représentés par ces supports (conception, impression, diffusion).

Texte de la réponse

Les moyens mis en oeuvre par le ministre de l'outre-mer pour communiquer auprès du public sur son action et celle de son ministère, en 2004-2005 ont été les suivants : La Lettre de l'Outre-mer est une publication de 10 numéros sortis entre septembre 2004 et décembre 2005 sous deux formes : une version électronique (newsletter) envoyée à près de 3 500 internautes et une version papier adressée à 5 000 personnes (associations, institutionnels, personnalités ultramarines, presse...). Coût total (conception, réalisation, impression) : 123 965 euros. Une édition spéciale de Mon quotidien, consacrée à l'outre-mer était destinée aux huit-onze ans. Elle a été distribuée dans des écoles primaires, à tous les enfants venus en visite au ministère, et proposée, via le site Internet, aux enseignants désireux de se procurer ce matériel pédagogique. Elle a également fait l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet du ministère. Tirage 10 000 exemplaires. Coût : 25 426,96 euros. Par ailleurs, un éventail sur les collectivités d'outre-mer, style « Incollables » a été mis à disposition des petits et des plus grands. Il a été distribué dans des écoles primaires, à tous les enfants venus en visite au ministère, et proposé, via le site Internet, aux enseignants désireux de se procurer ce matériel pédagogique. Tirage : 10 000 exemplaires. Coût : 26 164 euros. Pour finir, un site Internet, à destination des internautes dont le ministère de l'outre-mer a inauguré le 4 février 2004 l'accessibilité aux non et mal-voyants. Une innovation, car il s'agit du premier ministère à bénéficier du label d'accessibilité « Brailenet ». Cette adaptation passe notamment par des contrastes adaptés, des modifications de couleurs de l'écran et une augmentation des polices afin qu'elles soient mieux perçues. L'ensemble des éléments du site est mis aux normes et est vérifié régulièrement par « Brailenet » qui lui a décerné, en 2005, un second label de bronze. Cette initiative va dans le sens de la loi relative à l'intégration des handicapés dans la société. Nombre de sessions fin décembre 2005 : entre 80 000 et 100 000 sessions. Coût : 16 705,73 euros.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88953

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2704

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5223